



**RAPPORT N°2 : PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE**

*Mme Louis-Sidney :* Ce rapport concerne la participation du Département de la Nièvre au prochain Salon International de l'Agriculture, qui aura lieu du samedi 24 février au dimanche 5 mars à Paris. Le budget prévisionnel dédié à ce salon est de 20 000 euros. Le dossier détaille les prestations qui seront proposées au regard de ce budget.

La semaine dernière, le Département, en lien avec l'ensemble des partenaires privés et publics avec lesquels nous travaillons depuis un an et demi, a lancé la plateforme de marque « Je suis la Nièvre ». À l'occasion de la Journée de la Nièvre, qui se déroulera au Salon de l'Agriculture, un événement mettra en lumière cette nouvelle marque.

*M. le Président :* Je voudrais préciser que la Journée de la Nièvre sera le 2 mars. Si certains d'entre vous souhaitent venir le 2 mars, je propose qu'ils se fassent connaître un peu à l'avance, pour que nous puissions les accueillir, avec Jocelyne Guérin. Le 1<sup>er</sup> mars se tiendront les États généraux de la Santé.

La parole est à M. Morel.

*M. Morel :* Une question simplement. Comment se fait-il que le Jura et le Territoire de Belfort ne participent pas au stand commun régional ?

*M. le Président :* Il n'est pas obligatoire de participer. Ces Départements n'ont pas souhaité le faire. Il a été proposé aux Départements de participer au stand commun, et ces deux Départements n'ont pas souhaité y participer. Pour le Territoire de Belfort, j'arrive à le comprendre, car je pense que ce département est plus tourné sur Peugeot que sur la culture du blé. Pour le Jura, j'ai un peu de mal à comprendre, car je pense que c'est un département plutôt rural et agricole.

*M. Morel :* C'était l'occasion d'affirmer l'unité de cette nouvelle région.

*M. le Président :* C'est construit ainsi. On nous demande de participer, et ensuite nous y prenons notre place. Pour la Journée de la Nièvre, nous amènerons des forces, et nous présenterons ce qui se fait de mieux sur notre territoire. Il y aura un petit espace pour la Ferme du Marault, qui est le fleuron de notre politique agricole.

*Mme Louis-Sidney :* On peut ajouter que cette date du 2 mars correspond aussi au moment où seront présents les éleveurs de Charolais de la Nièvre. Il y aura

vraiment une action commune. La présentation de la marque « Je suis la Nièvre » sera vraiment axée sur la gastronomie, nos filières d'excellence et l'agriculture.

La parole est à Maryse Augendre.

*Mme Augendre :* Des affiches sont-elles prévues pour la promotion de la marque « Je suis la Nièvre », que nous pourrions disposer dans nos mairies ?

*Mme Louis-Sidney :* Nous avons démarré la semaine dernière en créant l'association de préfiguration. Elle est placée sous la présidence de Jean-Philippe Bertin. Elle va commencer à ordonner le plan opérationnel. La première action grand public est le concours photo, que vous avez dû voir sur l'ensemble des réseaux. Vous êtes tous invités à participer. Certains l'ont déjà fait, autour de la table. C'est la première action grand public. Un certain nombre d'affiches de ce jeu-concours peuvent vous être mises à disposition, ainsi que des flyers. Je vous engage à venir vers moi, de façon à ce que je transmette vos demandes.

*M. le Président :* Nous allons voter sur ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **RAPPORT N°3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE - SUBVENTIONS**

*M. Balleret :* Nous avons, comme chaque année, une délibération qui vise à allouer à des partenaires culturels structurants – les grosses structures, qui ont des salariés – la moitié de la subvention accordée l'année précédente au début d'année, de manière à ce qu'elles puissent fonctionner. Le rapport en donne la liste.

Elles emploient une cinquantaine de salariés. Nous prenons cette décision en début d'année pour la première partie ; la suite dépendra de l'arbitrage qui sera en fait et du vote du budget.

*M. le Président :* Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°4 : PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DE NEVERS POUR LA GESTION DES  
ARCHIVES HISTORIQUES ET INTERMÉDIAIRES :  
SUBSTITUTION DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DE NEVERS À LA VILLE DE NEVERS**

*M. Balleret :*

Il vous est proposé la signature de la convention qui permet d'avoir un cadre légal pour ce projet de partenariat avec la communauté d'agglomération de Nevers pour la gestion des archives historiques et intermédiaires. Il y a quelques années, les travaux avaient été réalisés pour que les archives historiques de Nevers puissent aussi être accueillies au sein des Archives départementales.

C'était une belle idée, mais elle a connu tous les obstacles que l'on peut avoir en matière administrative. Un étudiant de Sciences Po pourrait en faire un mémoire.

Grâce à l'acharnement de quelques élus, nous y arrivons. Cependant, l'effet négatif de cette affaire est que ce Centre des Archives Historiques de la Nièvre n'a jamais été formellement inauguré, puisque nous attendions d'année en année que les archives municipales de Nevers veuillent bien arriver, et puissent arriver. C'est fait. Dans la discrétion ; c'est dommage. Mais enfin c'est fait.

La délibération porte donc sur un partenariat avec la communauté d'agglomération qui se substitue à la Ville de Nevers, dans le cadre de la création d'un service commun d'archives.

*M. le Président :*

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°5 : REVENU DE BASE – ÉTUDE DE RECHERCHE APPLIQUÉE –  
GROUPEMENT DE COMMANDES**

*M. le Président :*

Ce rapport porte sur l'adoption d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre 12 départements (Ardèche, Ariège, Aude, Dordogne, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Ille-et-Vilaine, Lot-et-Garonne, Meurthe-et-Moselle, Nièvre et Seine-Saint-Denis) pour la réalisation d'une étude de recherche et développement réalisée par l'Institut des Politiques Publiques, relative au revenu de base et comportant deux volets :

- L'analyse fine des caractéristiques des bas revenus en France et notamment l'impact du système sociofiscal actuel sur les individus de condition modeste ;

- La simulation de différents scénarii de mise en place d'un revenu de base.

Je m'arrête là dans le descriptif. Vous l'avez lu. Nous pouvons passer aux questions, et nous pouvons de cette manière revenir sur ce que nous souhaitons faire.

La parole est à Thierry Flandin.

*M. Flandin :*

C'est intéressant. Je suis curieux par nature, et je ne cache pas que le propos contenu dans le rapport est intéressant.

Il est intéressant à la seule condition qu'il puisse amener à différencier les zones rurales et les zones qui le sont moins, de manière à ce que l'on ait une vue objective. Dans la commande qui sera passée, il faut y être particulièrement attentif.

Je sais bien que le revenu de base génère beaucoup de débats. J'observe simplement une chose. J'observe que la révolution numérique que l'on est en train de vivre balaie tout sur son passage. Au vu de l'intelligence artificielle qui est en train d'émerger – qui a déjà émergé –, nous ne pouvons pas nous exonérer de savoir comment sera demain structurée la société, dans laquelle, de toute évidence, l'emploi risque de disparaître à une vitesse vertigineuse.

*M. le Président :*

La parole est à Daniel Rostein.

*M. Rostein :*

Chers collègues, ce rapport me pose un problème.

Il pose un problème parce que, d'une part, je ne vois pas très bien l'intérêt de cette étude pour le Département, et que, d'autre part, les Conseils départementaux qui sont cités sont tous dirigés par une majorité socialiste. Ce n'est pas cela qui me choque le plus, bien sûr. L'Institut lui-même est une officine proche du parti socialiste. Je ne voudrais pas que l'on mette le doigt dans un engrenage avec un « machin » qui va servir à ressourcer le parti socialiste. Je sais très bien que le parti socialiste actuellement est aux abois sur le plan financier. Je ne veux pas faire de procès d'intention, mais, quand même, cette étude qui va nous coûter à peu près 10 000 euros ne va-t-elle pas servir, avec la participation des autres Conseils départementaux, à renflouer les caisses du PS ? Voilà la vraie question. En fait, nous, conseillers départementaux, nous risquerions de tomber sur la loi pour abus de biens sociaux ou pour détournement de fonds publics. Nous sommes une personne morale, et vous savez très bien qu'il nous est interdit de financer un parti politique. J'attire votre attention sur ce « machin », comme dirait le Général de Gaulle, qui a probablement de bonnes intentions, mais l'enfer en est pavé.

Personnellement, je ne suis pas disposé à accepter cette délibération.

*M. le Président :*

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

*Mme de Mauraige :*

La règle des marchés publics ne s'applique-t-elle pas ici ? Notre participation est, certes, en dessous du seuil, mais, si l'on multiplie la somme par le nombre de Départements, on arrive à un montant qui dépasse le seuil au-delà duquel il y a mise en concurrence sur les marchés publics.

*M. le Président :*

Je pense qu'en termes de marchés publics tout a été respecté. Il n'est pas possible que nous nous engagions dans quelque chose qui ne soit pas conforme à la loi. Je pense que cela a été étudié.

Pourquoi faisons-nous cela ? Je pense que Thierry Flandin a répondu en partie à la question. Moi, déjà, je me pose la question des aides individuelles de solidarité, de leur avenir, du mode de fonctionnement. L'idée est d'aboutir, comme pour Territoire Zéro Chômeur, à une loi d'expérimentation, et de pouvoir, peut-être, sur un certain nombre de territoires, regarder comment cela fonctionne, en travaillant sur le revenu de base, qui n'est pas le revenu universel dont on a parlé pendant la campagne.

Nous sommes en train de rechercher comment on peut évoluer par rapport à la façon dont on fonctionne actuellement avec le RSA. À plus ou moins brève échéance, nos rapports avec le monde du travail ne seront plus les mêmes. Il va bien falloir trouver d'autres solutions. Je pense que les personnes qui dirigent l'Institut des Politiques Publiques – regardez, allez sur leur site – ne sont quand même pas des gens qui viennent de n'importe où. Le Directeur s'appelle Antoine Bozio. Il vient simplement d'être déclaré lauréat du Prix du Meilleur jeune économiste français en 2017. Ce sont des personnes qui *a priori* ont un certain nombre de références. Dire que ce serait une officine du parti socialiste, je ne le sais pas. Je sais où j'ai envie d'aller. J'ai envie de participer à cette étude, pour qu'elle soit aussi la nôtre.

Vous remarquerez qu'indépendamment du fait d'être dirigés par des majorités de gauche, ces Départements sont, en outre, assez représentatifs de la France, avec notamment la Seine-Saint-Denis, la Haute-Garonne, la Gironde, qui sont plutôt urbains, et avec l'Ardèche, la Vienne, la Nièvre, qui sont plutôt ruraux. Et je pense qu'il est intéressant de savoir effectivement comment cela fonctionne, et que l'on puisse analyser la situation. Je pense que les personnes qui effectueront cette prestation ont quand même une certaine compétence. Je ne vais pas m'occuper du positionnement politique des économistes qui y travaillent ; je vais plutôt me préoccuper de leurs capacités à faire un travail qui soit reconnu. Or, je pense que leur travail est reconnu. Je raisonne de cette façon.

*M. Rostein :*

Je ne mets pas en doute les capacités d'Antoine Bozio ou de Thomas Piketty. Tous les Départements qui sont cités sont dirigés par un président socialiste. Cela, je le confirme. Tout le monde connaît

l'économiste Thomas Piketty, qui a fait partie de l'équipe de campagne de Ségolène Royal puis de celle de Benoît Hamon. Vous n'allez pas me dire que l'institut en question n'a pas des affinités avec le parti socialiste. Je voulais attirer l'attention sur le danger qu'il y a à mettre le doigt dans cet engrenage. Il y a eu une affaire Urba il y a quelques années, qui a fait beaucoup de bruit. Là, on arrive à des sommes relativement importantes, puisqu'avec tous les Départements – et je rejoins ce que disait Pascale de Mauraige –, cela pose problème au niveau des marchés publics.

Je pense qu'il serait imprudent de voter une telle délibération. C'est mon sentiment.

*M. le Président :*

La parole est à Patrice Joly.

*M. Joly :*

Je me demande si la crainte de Daniel Rostein n'est pas en référence avec l'appellation de PSE, à côté du cursus du Directeur de cet institut. Il ne s'agit pas de *Parti Socialiste Européen*, mais de *Paris School of Economics*.

Parmi les chercheurs, il y en a peu que je connaisse, mais je vois Laurent Davezies par exemple qui est un économiste sérieux. Je ne pourrai pas dire quel est son positionnement politique. Guy Gilbert, pour la fiscalité, je ne sais pas trop. Et puis, il y a Thomas Piketty, dont tout le monde connaît le positionnement politique. Mais il n'y a rien qui me permette de penser qu'il y aurait là un système pour financer le parti socialiste. J'ai un peu l'impression qu'avec la vente de Solférino, le PS va largement s'en sortir, compte tenu de la diminution drastique de ses dépenses liées à une diminution de ses adhérents et du fait qu'il ne dépense pas autant pour animer le réseau.

La question, c'est : « est-il utile que le Conseil départemental s'engage dans une réflexion de ce genre, c'est-à-dire qu'il suggère, qu'il propose, que l'on ait une réflexion ascendante et non pas descendante sur un sujet qui est majeur ? »

Or, les Départements sont sans doute les mieux à même pour engager cette réflexion. A un moment où nous avons une évolution du marché du travail galopante avec le développement de la robotisation, de la numérisation, de l'intelligence artificielle, je trouve cela plutôt bien, et il est dommage que les collectivités locales, qui sont mieux à même que l'État parfois pour le faire, n'aient pas pris la main sur un certain nombre de sujets. Je trouve cela plutôt utile.

Soyons vigilants sur la rigueur intellectuelle du travail. C'est cela qui compte effectivement. Ayons des rendus collectivement au fur et à mesure des étapes de cette étude. J'entends qu'il faut avoir de la vigilance, mais je ne vois pas aujourd'hui ce qui permettrait de considérer que l'étude ne sera pas sérieuse, et que les coûts qui seront

pris en charge ne seront pas des coûts réels, en lien avec le temps de travail.

*M. le Président :*

Cette étude va coûter 100 000 euros. L'échelle départementale est la bonne échelle, car c'est le Département qui délivre les allocations individuelles de solidarité. Si tous les Départements avaient participé et avaient donné 1 000 euros, cela aurait été bien, et je m'en serais félicité. En revanche, on peut comprendre que ce ne soit pas forcément une priorité pour un certain nombre de Départements. Je comprends que le Département des Hauts-de-Seine ne soit pas forcément dans ceux qui ont envie de faire cette étude, et que cela ne soit pas ses problématiques.

Du fait de la prise en charge des allocations individuelles de solidarité, cela fait partie effectivement des problèmes que nous devons nous poser. J'ai envie de savoir le devenir des AIS. Je pense que l'on ne va pas en rester dans la situation dans laquelle nous sommes. Cela ne résout pas le problème. Quand on sait qu'un certain nombre de nos habitants pourraient bénéficier du RSA, mais qu'ils ne le sollicitent pas, et qu'ils restent dans une forme de misère, il faut effectivement mener une réflexion pour savoir comment on peut essayer de vivre correctement sur notre territoire, en fonction de lois qui nous permettent que cela soit possible.

Je pense que c'est peut-être une préoccupation particulière parce que je suis de gauche, comme un certain nombre de mes collègues. Mais je pense que cela devrait être une préoccupation de tout le monde ; savoir demain comment, dans ce monde où le travail va changer, nous allons vivre. Va-t-on continuer dans un système où les Départements paient le RSA sans qu'il soit compensé, et continuer dans une situation qui n'est pas vivable sur le long terme ? Il va bien falloir évoluer. On ne va pas continuer sur cette forme-là. L'idée est d'analyser assez finement comment vivent nos populations modestes, et de voir ce que l'on peut faire. L'idée est de déboucher sur une loi d'expérimentation. On n'est pas là pour tout bouleverser. Sur le revenu de base, ne peut-on pas faire, avec les 12 Départements, sur un certain nombre de territoires, des expérimentations, comme cela a pu être fait pour Territoire Zéro Chômeur à Prémery, pour voir si on peut vivre autrement ? C'est le but que nous souhaitons nous fixer.

La parole est à M. Morel.

*M. Morel :*

Plusieurs réflexions. La première réflexion, c'est que l'on ne peut pas faire dans un département comme le nôtre où le taux de pauvreté tangente les 16 % l'économie d'une étude et d'une réflexion sur le devenir de tous ceux qui sont marginalisés.

L'étude qui est proposée est portée par des Départements effectivement qui ont une coloration PS. Soit dit en passant, vous savez, quand on écoute les discours des uns et des autres, et quand on



voit le va-et-vient des positionnements, je crois que l'on a un grand intérêt à être très prudent en ce qui concerne la vision que nous avons les uns et les autres sur le plan politique.

Sur le plan de l'organisme qui est le porteur de cette étude, j'ai décortiqué les noms des participants à cette structure, et il est vrai que l'on trouve Thomas Piketty, qui est un économiste connu sur le plan socialiste, et qui a une coloration due à la campagne de Ségolène Royal, mais cela étant, on trouve une multitude de chercheurs, notamment du CNRS, qui sont, à mon avis, sans véritable coloration politique. Ce qui unit toutes ces personnes, c'est qu'elles sont convaincues que nous ne pouvons pas rester dans la situation actuelle, en termes de RSA, avec la baisse des dotations d'État, alors qu'on laisse de plus en plus de personnes marginalisées.

Et puis on entre, avec cette étude, je crois, dans la volonté girondine du Président de la République. Je vous ai dit, Monsieur le Président, lors de votre installation, qu'autant je n'acceptais pas une position politique dogmatique au sein de cette assemblée, et cela n'a pour l'instant pas été le cas, mais qu'il fallait travailler avec le Gouvernement. Ce qu'a dit M. Macron en adoptant sa position girondine, c'est qu'il s'intéresserait aux territoires qui feront des propositions. Je trouve intéressant, à condition que toutes les tendances de cette assemblée puissent être associées à cette étude, que nous versions au débat national une contribution issue d'un certain nombre de départements. Pour cette raison, bien entendu, nous voterons favorablement.

*M. le Président :*

J'ai proposé, dans une réunion avec les Présidents de groupe, de vous associer. J'ai proposé que vous soyez associés aux différents travaux. Des réunions sont prévues, dont l'une à Bordeaux, car c'est la Gironde qui a regroupé autour d'elle un certain nombre de Départements. Le 29 mars aura lieu le rendu de cette étude. Le 7 juin, il y aura une présentation de divers scénarii du revenu de base. En septembre, il sera étudié la proposition d'une loi d'expérimentation, selon le même mécanisme que pour Territoires Zéro Chômeur. Nous essayons de reproduire ce dispositif, et ce serait une loi d'expérimentation par rapport à un système qui aujourd'hui n'est pas satisfaisant.

La parole est à Jacques Legrain.

*M. Legrain :*

Je pense qu'aujourd'hui nous sommes arrivés à un stade où effectivement il faut que l'on réfléchisse à la manière dont on fait du social. Tel qu'il est fait aujourd'hui, on a tendance à stigmatiser les choses dans du social d'assistance, du social à charge de la société, et on enferme les personnes qui sont bénéficiaires de ce social dans un statut de personnes assistées. Quand on lit qu'un certain nombre de personnes ne font pas usage de leurs droits au RSA, c'est qu'elles vont

être étiquetées sur le territoire comme des personnes assistées, et elles ne veulent pas être perçues ainsi.

*M. le Président :* La parole est à Jean-Louis Balleret.

*M. Balleret :* Le fait que ce soit des Départements gérés par la gauche qui prennent ce problème en mains ne veut pas dire que le sujet n'intéresse que des gens de gauche. Je vous invite à regarder sur internet « revenu de base libéral ». Vous verrez qu'il y a une théorie libérale du revenu de base qui est défendue par des économistes libéraux, et même ultralibéraux. Des expérimentations se font dans des pays comme la Suisse, par exemple, sur le sujet. C'est donc un vrai sujet qui est en réflexion toutes tendances confondues. Là, l'initiative est prise par une tendance, mais c'est véritablement une réflexion qui dépasse de loin les préoccupations des élus de gauche.

*M. le Président :* La parole est à Daniel Rostein.

*M. Rostein :* Nous sommes d'accord que le sujet présente effectivement un intérêt au-delà du parti socialiste, je n'en doute pas. Mais je dirais que c'est le genre d'études qui devraient être menées directement par l'État et non pas par les Conseils départementaux. J'ai entendu parler à l'instant de contribution. Moi, c'est l'impression que cela me donne, c'est-à-dire que l'on demande aux Conseils départementaux socialistes une contribution pour renflouer les caisses du PS.

*M. le Président :* En termes de calendrier, il pourrait être question d'une expérimentation en septembre. C'est ce que je souhaite.

Je souhaite que nous portions une contribution à la problématique. Je ferais remarquer qu'il y a bien plus que 12 Conseils départementaux gérés par la gauche, et que, là, ce sont 12 départements qui se sont associés. D'autres auraient effectivement pu rejoindre cette étude. Tout le monde ne l'a pas fait. C'est ouvert à tout le monde. Ce n'est pas un club fermé. Il y en a d'abord eu 8. Après avoir lu le travail qui a été fait, nous avons souhaité nous associer. Nous faisons partie des derniers qui avons raccroché le wagon, parce que nous avons pensé qu'effectivement cela correspondait aux préoccupations que nous avons sur ce territoire un pourcentage de personnes en grandes difficultés qui est nettement supérieur à ce qu'il est sur d'autres territoires. Cela fait partie de notre métier. Notre premier métier, je le dis souvent, c'est la solidarité. Nous en avons beaucoup d'autres, mais, pour moi, notre premier métier, c'est la solidarité. Je crois que nous sommes en plein dans notre cœur de métier.

Que l'on y voie des problèmes partisans, je ne fonctionne pas comme cela. La proposition que je peux vous faire, c'est que vous soyez en permanence associés d'abord au rendu de l'étude, ensuite à la présentation des scénarii. L'idée, c'est que vous veniez avec nous. Cela ne sera pas des éléments réservés aux socialistes et apparentés. Je vous propose que le 29 mars et le 7 juin, ceux qui le souhaitent puissent venir à Bordeaux et à Paris pour poser questions. C'est ouvert.

Je vous rappelle que c'est une étude à 100 000 euros, et je redis que, si tous les Départements s'y étaient associés, cela faisait 1 000 euros par Département.

La parole est à M. Morel.

*M. Morel :* Il faut dire aussi qu'en dehors du côté financier – attribuer à chacun de nos concitoyens un revenu décent –, il y a tout un problème de reconnaissance sociale d'un certain nombre de nos concitoyens qui sont totalement marginalisés actuellement. C'est cet aspect aussi qui est important. Ne continuons pas à gérer une société dans laquelle un certain nombre de nos concitoyens sont laissés de côté, complètement marginalisés et où ils n'ont pas de reconnaissance sociale.

*M. le Président :* Ce qui explique d'ailleurs que certaines personnes n'osent pas, ne veulent pas faire valoir leurs droits au RSA.

*M. Morel :* Exactement.

*M. le Président :* Après ces explications sur la problématique, nous allons voter.  
8 voix contre, 22 voix pour  
Le rapport est adopté à la majorité.

#### **RAPPORT N°6 : ATTRIBUTION D'UNE BOURSE D'ÉTUDES DE MÉDECINE**

*Mme Bézé :* Il est proposé d'attribuer une bourse à M. Roberto Isturiz Santos, étudiant à la faculté de médecine de Dijon, d'un montant de 500 euros par mois du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 octobre 2018.

*M. le Président :* Roberto Isturiz Santos n'est pas originaire de la Nièvre. Il est un des deux étudiants qu'avec Daniel Rostein nous avons convaincus, lors d'une soirée avec les internes, le dernier semestre, de venir s'installer dans la Nièvre. Il a accepté de signer, et il envisage une carrière hospitalière à Nevers. L'autre interne, Jamila Laloy, va être présente au Salon de l'Enseignement Supérieur le 18 janvier, et elle va

rencontrer les étudiants nivernais pour leur dire tout le bien qu'elle pense des études médicales partagées en Nivernais. Nous essayons de faire de la communication sur la question. Si vous allez au Salon de l'Agriculture, vous pourrez la rencontrer sur le stand de la Nièvre.

La parole est à Mme Mer.

*Mme Mer :*

Je reviens sur ces bourses d'études. Il me semble qu'il faudrait revoir les modalités de versement de ces aides. On n'a en effet aucune garantie sur la durée d'installation de ces futurs professionnels, d'autant plus lorsqu'ils sont en études, puisqu'ils sont censés s'engager sur très peu de temps. Après, à nous de faire en sorte qu'ils restent le plus longtemps possible. Mais ce qui est, à mon sens, dommageable, c'est que l'on n'a pas de garantie d'installation sur des lieux où l'on en aurait forcément besoin. C'est bien là que le problème se pose.

Je trouve qu'il serait nécessaire de mettre en place une stratégie d'information des professionnels de santé, avec des spécialités différentes, qu'ils soient médecins, qu'ils soient aussi professionnels paramédicaux. On ne peut pas parler de santé sans parler de prévention. Or, un médecin généraliste isolé avec une patientèle énorme finira forcément par baisser les bras si, à côté, il n'a pas pour le seconder des spécialistes. On sait que, dans la Nièvre, quand on veut un rendez-vous, il est répondu soit que ce rendez-vous aura lieu dans six mois minimum, soit que le médecin ne prend pas de nouveaux patients. La santé maintenant ce n'est plus la santé d'il y a trente ans. On doit tous travailler ensemble, et là se pose réellement un problème. Il faudrait vraiment avoir une stratégie par rapport à cette question, pour garantir un bon maillage du territoire.

*M. le Président :*

Je partage tout à fait ce que vous dites, sauf que, à notre niveau, nous faisons ce que nous pouvons faire. On sait bien que l'on ne va pas résoudre le problème. Ce que nous faisons est destiné à faire venir des médecins, sans minimiser les problèmes que cela comporte. Dans ce que vous avez dit, un point notamment est important. Je suis favorable à ce que nous puissions évaluer les politiques que nous mettons en place. Le service en charge de ce dossier évalue en permanence ce que nous faisons en la matière. Il observe si effectivement les étudiants s'installent, s'ils tiennent leurs engagements. Comme vous le savez, la médecine est un métier libéral. Lorsque l'on prend un cabinet pour recruter un médecin, l'engagement en général est de six mois. Dans la Nièvre, un médecin sur deux qui s'installe par l'intermédiaire d'un cabinet ne dépasse pas les six mois. C'est effectivement assez catastrophique, mais pour le moment nous n'avons pas de moyens de coercition par rapport à une profession qui est une profession libérale, et où il y a ce type d'engagement minimum.

S'ils s'installent avec l'aide du Département et avec divers aménagements qui leur sont proposés pour qu'ils se sentent bien sur le

territoire, je compte sur leur bonne volonté et sur le fait qu'ils se sentent effectivement bien, et qu'au final ils restent ici. Jusqu'à maintenant, nous avons trois médecins qui ont signé une convention de bourse et qui se sont installés. Ils ont respecté tous les engagements qui y sont portés.

La parole est à M. Flandin.

*M. Flandin :*

Pourrait-on avoir un retour sur l'expérience menée en Saône et Loire ? Le Département de la Saône-et-Loire a décidé de salarier 25 médecins, pour les mettre dans les maisons de santé implantées dans le département. J'avais cru comprendre, lors d'une émission sur les ondes nationales, que les médecins étaient salariés sur la base de 5 000 euros par mois.

*M. le Président :*

Ce que j'entends dire, c'est que cela ne marche pas aussi bien, et que les médecins ne se précipitent pas, contrairement à ce qui avait été espéré. Mais je vais demander au Cabinet de se mettre en contact avec le Département de la Saône-et-Loire. Le dispositif est particulier, puisqu'ils recrutent des médecins qui vont être des professionnels salariés. Pour le moment, ce n'est pas l'option que nous avons prise. Nous avons pris l'option de favoriser l'installation des médecins comme ils le veulent, et nous avons par exemple un médecin qui nous dit qu'il va travailler à l'hôpital de Nevers. Mais je considère qu'il manque des médecins partout, et que tout médecin qui veut s'installer dans la Nièvre peut le faire. Nous entamons une discussion qui aboutit à un contrat. Nous regardons si l'engagement est tenu. Je crois que c'est à peu près ce que l'on peut faire dans les possibilités d'actions à notre disposition.

Je vous promets un suivi, car c'est une politique particulièrement sensible, et je redis à la totalité de l'assemblée que vous pouvez vous adresser à Marie-Agnès Porta pour connaître le nom des médecins qui ont signé, et pour savoir où ils en sont. Je vous rappelle qu'ils prennent l'engagement de nous tenir au courant année par année de leur cursus. Nous suivons ce que nous avons dit.

La parole est à Jacques Legrain.

*M. Legrain :*

Pour donner un exemple de ce que nous sommes en train de faire sur Prémery, nous travaillons actuellement avec la Mutualité Française Bourguignonne pour installer un médecin salarié. Nous avons un médecin venant d'un autre département qui ne peut pas s'installer sur Prémery, car les deux médecins, qui ont plus de soixante-cinq ans, s'opposent à l'arrivée d'un autre collègue. Pour contourner cela, nous sommes en train de travailler avec la Mutualité Française Bourguignonne pour installer un médecin salarié quelques jours par semaine sur le secteur.

- Mme Augendre :* Comment peuvent-ils s'opposer ?
- M. Legrain :* Ils peuvent s'opposer. C'est réglementaire. Il a déjà un cabinet principal sur un autre secteur. S'il veut s'installer sur notre secteur, il faut l'autorisation des deux autres médecins.
- M. le Président :* Je suis très républicain. Il y a un Conseil de l'Ordre. Il y a des lois. Je ne peux pas m'opposer à ce qu'ils fassent appliquer la loi. Je regrette cette situation. Je tiens simplement à dire que le Président de l'Ordre des Médecins, le Dr Lemoine, est quand même très conciliant. On peut discuter avec lui. Si vous avez un problème, je vous conseille de l'appeler, car lui aussi voit l'intérêt de la Nièvre, et il fait tout ce qu'il peut pour aider les professionnels à s'installer, je ne dirais pas en contournant la loi, mais en adaptant légalement les conditions.
- Mme Mer :* Je ne suis pas persuadée que le Conseil de l'Ordre arrive à résoudre tous les cas. Nous avons eu un problème sur Clamecy. Ce dossier a capoté avant même d'arriver au Conseil de l'Ordre. C'est peut-être à ce niveau-là qu'il faudrait intervenir aussi. Le Conseil départemental pourrait se mettre en rapport avec le Conseil de l'Ordre, pour justement remettre un peu de l'ordre chez certains.
- M. le Président :* À notre échelle, nous faisons tout ce que nous pouvons faire. Maintenant, sur le problème de démographie médicale, c'est à l'État de prendre ses responsabilités, et c'est à l'État d'y veiller. Nous avons des députés qui sont là pour faire les lois. Que l'État fasse les lois et traite un certain nombre de problèmes ! Il y a des régions sous-dotées et il y a des régions surdotées. On déciderait par exemple, comme on l'a fait pour les pharmaciens, ou comme on l'a fait pour les infirmières, que les médecins ne peuvent plus s'installer dans des régions surdotées pour qu'ils s'installent dans des régions sous-dotées. C'est le problème de l'État, qui a la responsabilité de la gestion de la démographie médicale. C'est presque dommage que nous ayons à nous occuper de cela, car ce n'est pas notre compétence. Les Départements ne devraient pas avoir à se mêler de cela, et je vous rappelle que nous nous en mêlons parce que la situation est catastrophique. Par contre, nous avons la compétence de faire que le territoire soit le plus vivable possible. Comment faire du développement économique si les personnes ne peuvent pas se soigner ? Il faut déjà commencer par mettre le territoire en place avant de mettre quelque chose dessus. Je pense là que l'État ne prend pas sa place. Ce n'est pas depuis un an ; cela fait vingt ans que cela dure. Je me souviens que le Conseil de l'Ordre de la Nièvre en 1997 avait prévu ce qui allait se passer. Il y a vingt ans, il estimait, au vu du nombre de médecins et de la courbe démographique, que l'on irait dans le mur. Depuis de nombreuses années, ces observations sont

formulées et aucune décision n'est prise. Ce qui nous arrive est imputable à l'État. Il faut que l'État prenne ses responsabilités. Par contre, nos responsabilités, c'est de faire que cela se passe le mieux possible. Si nous pouvons régler quelques situations, nous allons le faire.

Personne n'est contre ni s'abstient sur cette question ?

Le rapport est adopté à l'unanimité, et nous attribuons cette bourse.

**RAPPORT N°7 :      FORMATION « GESTES DE PREMIERS SECOURS »  
AUPRÈS DES FAMILLES D'ACCUEIL POUR PERSONNES  
ÂGÉES ET HANDICAPÉES**

*M. le Président :*

La loi nous impose de faire une formation auprès de nos familles d'accueil. Nous proposons de signer une convention avec l'Union Départementale des Premiers Secours de la Nièvre (UDPS 58).

Y a-t-il des demandes d'expression, sur cette formation, qui est obligatoire ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°8 :      SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – ASSOCIATION COMITÉ  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CORVOL  
D'EMBERNARD**

*M. Bourgeois :*

Il s'agit de participer à la confection d'une boîte à livres, et d'allouer une subvention, minime, mais qui est beaucoup pour elle, de 125 euros, à l'Association Comité Communal d'Action Sociale de Corvol d'Embernard. L'installation d'une boîte à livres dans ce village va favoriser les échanges et créer un lien social, et fédérer les personnes autour d'un bien commun, en redonnant une seconde vie aux livres.

*M. le Président :*

La parole est à Mme de Mauraige.

*Mme de Mauraige :*

Je m'étonne sur le fait que cela ne soit pas pris dans le cadre du fonds départemental d'animation culturelle (FDAC).

*Mme Julien :*

Cela veut dire que les communes peuvent demander une subvention pour une boîte à livres ? Ce n'est pas une commune, certes, mais c'est le CCAS, et le CCAS dépend de la Ville.

*M. le Président :*

Ce dossier arrive ; je vous propose de l'accepter. Mais, en l'acceptant, je propose aussi que, dorénavant, nous ne subventionnions plus

aucune boîte à livres. Sinon, cela va être très lourd. Il y en a partout. Donc cela nous coûterait très cher. Et de décider que dorénavant, l'aide aux boîtes à livres se fera par l'intermédiaire du FDAC. Cela vous convient-il ?

*Mme Julien :*

Non.

*M. Morel :*

Monsieur le Président, c'est un peu du gaspillage, une espère d'atomisation des subventions. Nous ne sommes pas réunis pour attribuer des sommes minimales comme celles-là. Je suis absolument contre.

*M. Joly :*

Certains parlent de faire intervenir les employés communaux, mais je ne suis pas certain que la commune de Corvol d'Embernard puisse le faire, avec 91 habitants.

*M. Veneau :*

À Cosne, nous avons un certain nombre de boîtes à livres, mais ce sont des associations et des bénévoles qui mettent cela en place. Sur les territoires, il y en a beaucoup.

*M. Herteloup :*

Nous sommes sur la question de l'accès à la lecture sur les territoires. Le FDAC pourrait participer. Mais le CCAS est une association, et le point est à vérifier.

Pour la commune de Corvol d'Embernard, il est en effet sans doute difficile de réaliser, dans les conditions qui sont les siennes, une petite boîte à livres. Mais elle se trouve peut-être dans une communauté de communes au sein de laquelle il y a de la collaboration technique, et nous savons que nous pouvons disposer de ressources techniques pour réaliser de petites boîtes à livres. C'est avec le système collaboratif au sein des communautés de communes, avec la notion de solidarité, que nous pourrions résoudre ce type de situations, sans effectivement que l'on s'engage à attribuer 125 euros. Cela nous coûterait en travail administratif aussi cher que la subvention.

*M. Veneau :*

La commune de Cosne dispose d'un menuisier, qui a de l'expérience. Je propose qu'il puisse intervenir au bénéfice de la commune de Corvol d'Embernard pour réaliser la boîte à livres.

*(Applaudissements)*

*M. le Président :*

La parole est à Mme Bouchard.



*Mme Bouchard :*

Je voudrais juste rajouter un point sur la question des boîtes à livres. Je ne sais pas si vous regardez ce qu'il y a dans les boîtes à livres, mais, dans beaucoup de cas, on y trouve de vieux *Livres de Poche* poussiéreux qui datent de 30 ou de 40 ans. Il y a énormément de livres de la *Série Harlequin* ou autres. Je ne doute pas qu'il y ait des lecteurs pour ces livres, et cela ne me gêne pas qu'on les mette à leur disposition. Par contre, ce qui me gêne davantage, c'est que l'on invoque la référence à la culture pour tous, et pour des choses qui clairement n'en relèvent pas.

*M. le Président :*

Merci à Michel Veneau qui propose l'aide des services techniques de la Ville de Cosne, qui mettront leurs compétences à la disposition de la commune de Corvol d'Embernard. Je vais charger les services techniques du Département de s'assurer que dans la commune de Corvol il y aura quelqu'un qui pourra mettre en place cette boîte à livres. Sinon, j'espère que vous nous donnez l'autorisation de charger le personnel du Département d'installer cette boîte à livres, si personne ne peut le faire à Corvol d'Embernard.

Madame Bouchard, la lecture est quelque chose de fondamental. J'aurais presque tendance à dire qu'aujourd'hui, la première chose la plus importante c'est de lire. Sur ce qu'on lit, je ne me lancerais pas dans le débat, car cela pourrait nous mener très loin.

Nous ne mettons pas aux voix ce point de l'ordre du jour, car il a été réglé par des modalités techniques. Je vous en remercie.

## **RAPPORT N°9 : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – ASSOCIATION COMITÉ DES FÊTES DE POUQUES-LORMES**

*M. Bourgeois :*

Ce rapport porte sur la participation du Conseil départemental à l'organisation de la fête patronale des 40 ans de l'association Comité des Fêtes de Pouques-Lormes, et d'allouer une subvention de 1 500 euros à l'association.

Le présent rapport a pour objet d'engager, dans le cadre des actions spécifiques, son soutien au profit d'une manifestation présentant un intérêt départemental et s'inscrivant dans l'action « Le développement et le maillage des services de première nécessité » de l'axe « Nièvre, créatrice de liens » de la démarche Nièvre 2021.

La subvention est exclusivement réservée à l'organisation de la manifestation liée à la fête patronale et aux 40 ans du Comité des Fêtes de Pouques-Lormes.

Cet événement d'envergure cantonale et départementale mettra à l'honneur deux cultures : le Portugal et le Morvan.

Cette manifestation contribuera au rayonnement du Morvan et de la Nièvre.

En outre, l'association Comité des Fêtes de Pouques-Lormes s'engage à faire figurer dans tous les documents de communication, le logo du Conseil départemental de la Nièvre.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 1 500 euros pour le financement de cette action.

*M. le Président :* La parole est à M. Gauthier.

*M. Gauthier :* Sur cette proposition, nous ne voyons aucun budget prévisionnel de la manifestation. Nous ne savons pas à quoi vont servir les 1 500 euros.

*M. le Président :* La parole est à M. Joly.

*M. Joly :* Le conseiller départemental n'étant pas là, je vais me permettre de dire quelques mots. Cette association, le Comité des Fêtes de Pouques-Lormes, depuis 40 ans, fait des animations régulières sur son territoire. Des relations avec le Portugal sont nouées, car il y a une population d'origine portugaise dans cette commune. C'est une ouverture particulière. On pourrait se poser la question de la pertinence de notre intervention sur une animation de cette nature, mais la manifestation attire chaque année un très grand nombre de personnes. Je trouve que c'est une manière de reconnaître le travail réalisé par les bénévoles depuis quatre décennies, ce qui n'est pas rien.

*M. le Président :* La parole est à Daniel Bourgeois.

*M. Bourgeois :* Le budget de l'opération se monte à 17 800 euros. Deux groupes folkloriques se produiront : un du Portugal et un du Morvan. Un orchestre est également prévu. Des frais au titre de la SACEM sont par ailleurs à intégrer.

*M. le Président :* La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :* Je ne conteste pas qu'il y ait un intérêt. C'est évident. Ce que nous souhaiterions, c'est que le budget prévisionnel soit joint préalablement à toute discussion, et pas postérieurement. Sans que nous nous opposions à cette subvention, il me paraît logique que nous ayons connaissance de ces éléments.

- M. le Président :* Je suis d'accord avec vous. Je vous promets que, pour des questions de ce genre, nous vous joindrons le budget prévisionnel. Avec l'éclairage que nous donne Daniel Bourgeois, je comprends que c'est une manifestation culturelle. Nous avons vu d'autres situations de ce type. Pour moi, cela ne pose pas de problème d'apporter un peu moins de 10 % en soutien à une manifestation culturelle pour ce territoire.
- Mme Julien :* Monsieur le Président, je pense que cela conduit à un peu biaiser le FDAC. Dans mon canton, je réunis les associations et je recueille les projets. À partir de là, je fais la répartition de l'enveloppe du FDAC. Si, en cours d'année, toutes les associations ont la possibilité de présenter un dossier individuel et que c'est accepté, cela revient à biaiser l'enveloppe du FDAC, et pour moi, ce n'est pas recevable.
- M. le Président :* La parole est à Jocelyne Guérin.
- Mme Guérin :* Je partage un peu ce qui est dit, parce que c'est la porte ouverte à toutes ces associations-là. On reconnaît tous qu'elles font un travail énorme d'animation, mais les comités des fêtes, c'est leur rôle. Cela deviendrait délicat. Si, dans nos cantons, nous nous mettons à amener le dossier de notre comité des fêtes, pour diverses raisons (festival, etc.), nous n'allons pas y arriver.
- M. le Président :* La parole est à Mme Chêne.
- Mme Chêne :* Je voulais intervenir aussi. J'ai demandé à Jean-Louis Balleret si, cette année, Trait d'Union 58 aurait plus de subventions, puisqu'elle fête les 30 ans de son Salon du Livre. On m'a dit que non, puisque le budget était très contraint. Je ne vois donc pas pourquoi on donnerait plus à certains qu'à d'autres.
- M. le Président :* La parole est à Mme Forest.
- Mme Forest :* Je fais partie d'une association depuis 26 ans. Nous organisons aussi une foire artisanale, commerciale. Pourquoi alors ne pas considérer que cela entrerait dans ce cadre ? Sachant que nous avons un budget de 30 000 euros. Donc, pourquoi ne pas demander ? Le risque est que toutes les associations sollicitent une aide.
- M. le Président :* La parole est à Patrice Joly.

*M. Joly :*

Si nous voulons une règle générale, nous pouvons dire que toutes les associations qui ont plus de 40 ans et qui sont dans une commune de moins de 162 habitants auront le droit !

*(rires)*

Je ne suis pas sûr que nous en ayons beaucoup. Ma crainte, c'est que l'on ne comprenne pas ce qui se passe sur nos territoires et l'engagement bénévole pour animer nos territoires. Je trouve cela plutôt remarquable, ce qui se passe à Pouques-Lormes.

*M. le Président :*

Je pense que nous avons pu débattre. Je comprends vos interrogations par rapport à ces deux problématiques successives. Je vais essayer de ne pas vous soumettre régulièrement ce style de dossiers. Sur celui-là, il est engagé, et je vous propose que nous nous y tenions.

Nous passons au vote. 3 abstentions, 11 voix contre, 15 voix pour

Le rapport est adopté à la majorité.

**RAPPORT N° 10 : PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : HABITAT, PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, AUTONOMIE ET MAINTIEN À DOMICILE**

*M. Legrain :*

Le Département est engagé dans le Programme départemental d'intérêt général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et en faveur de l'autonomie et du maintien à domicile, dans une vision globale. Cette politique a été mise en œuvre en 2012 et elle a été confirmée dans les compétences départementales par la loi NOTRe. Elle s'inscrit dans le programme de lutte contre la pauvreté.

Vous pouvez voir que les dossiers se répartissent en trois types :

- 18 dossiers de demande de subvention présentés par des propriétaires occupants pour améliorer les performances énergétiques de leur habitat principal.

- 8 dossiers de demande de subvention présentés par des personnes âgées ou handicapées, propriétaires ou locataires, pour favoriser leur maintien à domicile en proposant des travaux qui favorisent « l'autonomie dans le logement ». Un dossier, déjà présenté à la Commission Permanente du 21 novembre 2016, mais qui est revu, du fait d'une revalorisation de la subvention apportée par l'ANAH

- 1 dossier de demande de subvention présenté par un propriétaire occupant pour améliorer l'état général ainsi que les performances énergétiques de son habitat principal.

Ces dossiers représentent un marché de travaux de près de 421 700 euros HT en faveur de ménages nivernais modestes et très modestes. Le Conseil départemental intervient à hauteur de 47 379 euros au travers de diverses subventions.

Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer ces attributions d'aides.

*M. le Président :* La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :* Conformément à ce que j'ai toujours indiqué, je voterai contre cette délibération, dans la mesure où le Conseil départemental n'a pas à subventionner les propriétaires privés, mais seulement à s'occuper des biens publics.

Deuxièmement, les montants ne sont pas suffisamment significatifs pour convaincre les propriétaires de faire ou de ne pas faire les travaux. Je considère que les montants alloués de 47 300 euros représentent un coût exorbitant, d'autant plus qu'en termes de gestion de ces subventions, cela coûte aussi cher. On a pris du personnel pour s'occuper de ces subventions. Ce personnel coûte très cher ; et aussi cher, en tout cas, que les subventions que nous distribuons.

Donc, je trouve la mesure totalement inutile.

*M. le Président :* La parole est à Jacques Legrain.

*M. Legrain :* Les 47 379 euros ne représentent que la participation du Département. Mais ils se cumulent avec la participation de l'ANAH. Elle apporte 5 à 6 fois plus que ce que le Département n'apporte.

S'adressant à des propriétaires occupants et de propriétaires bailleurs modestes et très modestes, le dispositif limite, du fait des économies d'énergies générées, les aides successives susceptibles d'être apportées à ces familles par le Département.

*M. le Président :* Il y a quelques minutes, je discutais de la problématique Habitat avec Monsieur le Préfet. Il souhaiterait plutôt que l'on étende encore cette politique. Derrière le soutien du Département, qui représente six fois moins que ce qu'apporte l'ANAH, le dispositif permet d'impacter positivement l'économie sur le territoire, et une habilitation progressive d'un certain nombre de logements. Il me demandait comment on pouvait faire pour en augmenter le nombre, car il était plutôt dans cette optique. Cela constitue un moyen de réhabiliter les nombreuses maisons vides que nous avons dans nos centres-villes, ceci en lien avec la démarche de réhabilitation des centres-villes.

La parole est à M. Flandin.

*M. Flandin :* Il est gentil, Monsieur le Préfet. J'ai beaucoup de respect pour lui. Il faudrait rappeler aussi à Monsieur le Préfet qu'il fut un temps, quand il y avait les OPAH, le taux de participation de l'État était de six fois supérieur à ce qu'il est aujourd'hui. Je pense donc que les efforts à faire, nous les faisons. C'est à l'État aussi de montrer sa générosité,

d'autant plus que c'est lui qui en fixe les règles. J'ai même vu mieux : j'ai même vu commencer des OPAH et changer la règle du jeu en plein milieu de l'OPAH, ce qui est catastrophique quand on a un message à faire passer.

*M. le Président :* Il faut ajouter que la Nièvre est un Département pilote et moteur sur cette politique, puisque nous sommes largement au-dessus des autres Départements.

*M. Legrain :* C'est cela. Nous bénéficions de subventions, alors que d'autres Départements n'ont pas demandé à en bénéficier. Nous souhaitons développer ces opérations dans de petits cœurs de bourgs. Dans des hameaux, aux alentours des bourgs, on a souvent des personnes âgées qui l'hiver se retrouvent toutes seules dans un hameau de 8 à 10 maisons. Certaines communautés de communes contribuent par ailleurs à cette politique. Ce type de dispositif, par une action participative mobilisant les financements possibles, vise à redynamiser nos cœurs de village, à apporter des services aux personnes âgées, et à qualifier architecturalement nos bourgs.

*M. le Président :* La parole est à M. Hourcabie.

*M. Hourcabie :* D'autres partenaires concourent aussi à la réalisation des économies d'énergie notamment dans le bâtiment. L'Agence Locale de l'Énergie et le SIEEEN déploient d'importants efforts dans ce domaine et apportent des cofinancements, notamment sur l'isolation des combles perdus, et aident au FNAM et FSL entre autres. Un ensemble de structures concourent à cet objectif d'économies d'énergie, dans la mise en œuvre de travaux sur les bâtiments par des personnes qui n'ont peut-être pas les moyens de lancer elles-mêmes ces opérations. Or, des subventions peuvent permettre de temps en temps de déclencher des travaux qui sont bien utiles.

*M. Legrain :* Excuse-moi, Guy, pour cette omission. Nous avons un excellent partenariat tant avec les services de l'État qu'avec le SIEEEN, et je voudrais citer aussi le Parc Naturel Régional du Morvan, qui intervient sur son territoire. Franchement, nous menons un projet qui apporte des solutions au niveau des conditions d'existence de nos concitoyens dans ce département.

*M. le Président :* Sur ce sujet-là, nous sommes un Département qui, dans la région, est très dynamique sur cette problématique.

*M. Flandin :* À titre personnel, j'y suis bien évidemment favorable. Cependant, nous ne leurrerons pas, nous aurons d'autres problématiques. Quand on parle de centres-bourgs, et quand vous regardez l'effondrement du tissu commercial que nous pouvons observer dans l'ensemble des chefs-lieux d'arrondissement et du département, cela pose la question de la réflexion sur l'habitat et sur l'aménagement des centres-bourgs tels qu'ils devront être demain. Je pense que l'on a pris un retard considérable. On n'a pas voulu anticiper un certain nombre de choses. On n'arrivera pas à freiner une certaine évolution qui est aujourd'hui en marche, et qui nous amènera vraisemblablement à être des partenaires des collectivités territoriales et locales pour arriver à sauver un peu les meubles.

*M. Legrain :* Quand on parle de logement, on parle d'habitat, et c'est tout ce que tu relèves là. Pour l'emploi, pour le maintien des personnes âgées, s'il n'y a pas un minimum de services qui existent sur ce territoire, cela est compromis.

*M. le Président :* Au milieu de cette année, nous allons faire le bilan et l'évaluation du plan départemental de l'habitat. Cela va être le moment de se poser ces questions-là. Nous devons nous poser cette problématique au moins dans nos centres-bourgs, avec la rénovation des appartements, mais aussi des commerces, qui ont d'ailleurs souvent un appartement associé.

Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

1 voix contre, 30 voix pour.

Le rapport est adopté à la majorité.

**RAPPORT N° 11 : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE À TITRE GRATUIT DE LA MAISON DES INGÉNIEURS A BAYE (BAZOLLES) AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMOGNES CŒUR DE NIVERNAIS**

*M. Herteloup :* Il s'agit d'autoriser l'occupation temporaire à titre gracieux de la Maison des Ingénieurs à Baye (commune de Bazolles) au profit de la communauté de communes Amognes Coeur du Nivernais.

La maison dite « des Ingénieurs » à Baye, commune de Bazolles, est une dépendance du domaine public du canal du Nivernais sur la section concédée par l'État au Département de la Nièvre jusqu'en 2022. Ce bâtiment de type maison de maître du 18<sup>e</sup> siècle en bord de route, comprenant sous-sol, rez-de-chaussée, un étage, grenier et représentant une surface totale de 376 m<sup>2</sup>, est inoccupé depuis de nombreuses années. Il bénéficie à l'arrière d'un vaste terrain.

De par sa configuration et son emplacement, le site intéresse un groupe de porteurs de projet lié au canal du Nivernais et pouvant prendre la forme d'un centre culturel.

Compte tenu de sa compétence en matière de développement économique, la communauté de communes « Amognes Coeur du Nivernais » souhaite piloter le suivi de ce projet, et à ce titre sollicite la mise à disposition de la Maison des Ingénieurs dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire courant jusqu'au 31 décembre 2021.

L'autorisation peut être accordée à titre gracieux pour 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est donc proposé :

- d'autoriser l'occupation temporaire à titre gratuit de la Maison des Ingénieurs et d'une partie de ses terrains à Baye (commune de Bazolles), au profit de la communauté de communes Amognes Coeur du Nivernais, pour le portage d'un projet de centre culturel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention jointe au rapport,
- de vous prononcer en faveur de la désaffectation de la Maison des Ingénieurs des emprises de la concession au profit du Département de la Nièvre d'une partie du canal du Nivernais,
- de vous prononcer en faveur du déclassement de cette même propriété du domaine public fluvial et de son intégration dans le domaine privé de l'État en vue de sa cession,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à engager et à signer toutes pièces de cette procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public.

*M. le Président :*

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N° 12 : MISE EN VENTE DE LA GENDARMERIE DE FOURCHAMBAULT ET DU CENTRE DE LOISIRS DES SIMONOTS À SAXI-BOURDON**

*M. Herteloup :*

Les bâtiments de la gendarmerie de Fourchambault font partie du bail emphytéotique administratif (BEA) que le Département a conclu avec la Société Nationale Immobilière (SNI) afin de lui donner en gestion ses casernes pour une durée de 60 ans et moyennant un loyer d'un million d'euros versé d'avance en 2007. Pour répondre à un besoin d'espace supplémentaire des gendarmes, la commune de Marzy a souhaité assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction d'une nouvelle caserne sur le territoire. La location de ces bâtiments à la Gendarmerie nationale est à présent effective. Parallèlement à ce projet, il n'a pas pu être trouvé avec les territoires de solution de réaffectation des bâtiments de l'ancienne caserne pour un projet



d'intérêt général. Dans le cadre de son relogement, la Gendarmerie nationale a résilié son bail avec la SNI à effet du 1er décembre 2017.

Dans les conditions du bail emphytéotique, il est prévu que « si l'immeuble ne peut être affecté à une nouvelle opération d'intérêt général ou si cette affectation ne permet pas au preneur (la SNI) de rentabiliser ses investissements, l'immeuble concerné sera de plein droit retiré du périmètre du bail emphytéotique par voie d'avenant de résiliation partielle ».

En outre, il est également prévu que « la résiliation partielle pour quelque motif que ce soit ouvre droit pour le preneur aux indemnités prévues par le contrat ». Les indemnités dues par le Département du fait de sa perception d'avance du loyer, de l'absence d'amortissement des travaux et de la perte de loyers de la SNI se chiffrent à 240 220 euros au 30 novembre 2017.

Compte tenu de ces éléments, en lien avec la SNI, il est recherché une solution de cession de ce patrimoine parallèlement à la régularisation de l'acte de résiliation partielle du bail emphytéotique. Une mise en vente par l'intermédiaire de la plateforme internet d'enchères en ligne Agorastore est préconisée. Le montant de l'indemnité due par le Département majorée de la commission d'Agorastore, soit 252 300 euros, pourrait être une mise à prix attractive.

La deuxième partie de ce rapport concerne le centre de loisirs des Simonots à Saxi-Bourdon.

Ce centre est une ancienne base de loisirs du Département autrefois affectée à Activital, dont il a été décidé en 2006 d'en confier la gestion à Monsieur Geoffroy Clévy dans le cadre de sa société « Centre de Loisirs des Simonots » et d'un bail emphytéotique de droit commun conclu en 2006 pour une durée de 30 ans et moyennant une redevance annuelle révisable de 8 400 euros.

Dès 2012, il a pu être constaté que les résultats de la société gestionnaire rendaient incertaine la pérennité du centre de loisirs des Simonots. Par un courrier du 17 septembre 2016, M. Clévy a informé le Département de la cessation d'exploitation de sa société compte tenu de sa réorientation professionnelle. La dissolution de sa société, prononcée le 16 octobre 2016 par l'assemblée générale, met fin de fait au bail emphytéotique conclu avec le Département.

Les acteurs du territoire, consultés sur l'opportunité d'une reprise en gestion ou d'une acquisition du centre de loisirs des Simonots ne sont pas défavorables à une mise en vente de ce patrimoine sur le marché immobilier. Aussi, une mise en vente par l'intermédiaire de la plateforme internet d'enchères en ligne Agorastore est donc préconisée avec une mise à prix attractive qui pourrait être de 159 300 euros.

Il vous est proposé, compte tenu de l'absence de projet d'intérêt général concernant la gendarmerie de Fourchambault:

- de prononcer le déclassement de cette gendarmerie du domaine public départemental et son intégration dans le domaine privé départemental,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'avenant de résiliation partielle au BEA avec la SNI concernant la sortie de la gendarmerie de Fourchambault, et à mettre en vente ce patrimoine sur la plateforme d'enchères en ligne Agorastore avec une mise à prix de 252 300 euros.

Par ailleurs, compte tenu de la dissolution de la société Centre de Loisirs des Simonots au 16 octobre 2016, il est proposé :

- de prendre acte de la résiliation du bail emphytéotique en date du 22 décembre 2006,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à mettre en vente la propriété constituée des parcelles cadastrées section AA n° 71-72-73-75 à Saxi-Bourdon sur la plateforme d'enchères en ligne Agorastore avec une mise à prix de 159 300 euros.

*M. le Président :* Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

La parole est à Thierry Flandin.

*M. Flandin :* L'estimation de France Domaines ne figure pas dans le rapport. Pourra-t-elle nous être communiquée ? Je suis toujours très attentif à l'estimation des Domaines. Il est bon, de temps en temps, de leur faire remarquer qu'ils surestiment aussi.

*M. le Président :* Nous vous la transmettons.

La parole est à M. Gauthier.

*M. Gauthier :* Il s'agissait de la même question, Monsieur le Président.

*M. le Président :* Nous transmettons cette estimation de France Domaines à tout le monde.

Sur ce rapport, qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°13 : ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS**

*M. le Président :*

Ce rapport concerne le club de basket de La Charité, pour lequel nous proposons l'attribution d'un acompte de subvention de 30 000 euros, comme nous l'avons fait pour un certain nombre d'actions culturelles, lors d'un précédent rapport.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

La prochaine Commission Permanente aura lieu le lundi 12 février 2018.

Merci de votre attention, et bonne journée à tous.

Séance levée à 11 H 45.